

Tableau n° 28
L'aldéhyde formique et ses polymères

Désignation des maladies	Délai de prise en charge	Liste indicative des principaux travaux susceptibles de provoquer ces maladies
<p>Ulcérations cutanées</p> <p>Dermites eczématiformes subaiguës ou chroniques.</p> <p>Rhinite, asthme ou dyspnée asthmatiforme confirmé par test ou par épreuves fonctionnelles, récidivant après nouvelle exposition.</p>	<p>7 jours</p> <p>7 jours</p> <p>7 jours</p>	<p>Préparation, emploi et manipulation de l'aldéhyde formique, de ses solutions (formol) et de ses polymères, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fabrication de substances chimiques, à partir de l'aldéhyde formique, - Fabrication de matières plastiques à base de formol, - Travaux de collage exécutés avec des matières plastiques renfermant un excès de formol, - Opération de désinfection, - Apprêtage des peaux ou des tissus, - Préparation des couches dans les champignonnières.
<p>Cancer du Rhinopharynx</p>	<p>30 ans (sous réserve d'une durée minimum d'exposition de 10 ans)</p>	<p>Liste limitative des travaux</p> <p>Travaux exposant au formaldéhyde dans les morgues, les services d'anatomie, d'anatomie pathologique et d'histologie</p>